Commission européenne

Programme d'apprentissage mutuel d'égalité des sexes

Bonnes pratiques de lutte contre la violence domestique dans le contexte de la COVID-19

Webinaire, 19 mai 2020

Rapport de synthèse

ösb Consulting
Ein Unternehmen der ÖSB Gruppe.

Les informations et les points de vue présentés dans ce document sont ceux de l'auteur·e (ou des auteur·e·s) et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission. Ni la Commission ni quiconque agissant en son nom ne saurait être tenu responsable de l'usage qui peut être fait des informations qui y sont contenues.

Justice

La présente publication a bénéficié du soutien financier du programme de l'UE «Droits, égalité et citoyenneté» 2014-2020.

Ce programme est mis en œuvre par la Commission européenne. Il contribue à poursuivre la création d'un espace où sont promus et protégés l'égalité et les droits des personnes, tels qu'ils sont consacrés dans le traité, la Charte et les conventions internationales sur les droits de l'homme.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter:
http://ec.europa.eu/justice/grants1/programmes-2014-2020/rec/index_fr.htm

Introduction

Organisé dans le cadre du Programme d'apprentissage mutuel d'égalité des sexes, le webinaire a exploré les difficultés et les enseignements de la lutte contre la violence domestique dans le contexte de la COVID-19. Les participant·e·s ont eu l'occasion d'examiner des bonnes pratiques mises en œuvre en Espagne, en République tchèque et en Slovénie et d'en tirer des leçons.

Le webinaire a eu lieu le 19 mai 2020 et a réuni des représentant·e·s de 23 États membres, de réseaux européens d'ONG, de services de la Commission européenne, des cabinets de la vice-présidente Jourova et de la commissaire Dalli, ainsi que de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

C'était le premier d'une série de trois événements prévus sur les réponses à la COVID-19 tenant compte de l'égalité des sexes, autour des grands axes de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, récemment lancée: – ÊTRE LIBRE, PROSPÉRER et DIRIGER.

1. Contexte

1.1 La réponse de la Commission européenne au risque accru de violences domestiques dans le contexte de la COVID-19

Ingrid Bellander-Todino, chef de l'unité Égalité des genres à la DG Justice de la Commission européenne, a situé le webinaire dans le contexte des travaux de la Commission sur les incidences de la pandémie de COVID-19 selon les sexes. En avril, les commissaires Dalli, Kyriakides et Schmit ont adressé une lettre commune aux ministres compétent·e·s de tous les États membres pour leur demander instamment de veiller à ce que leurs mesures d'intervention d'urgence tiennent compte des besoins des groupes en situation de vulnérabilité, notamment les victimes de la violence domestique. La Commission a appelé les États membres à prendre des mesures de prévention, à mettre en place des services de soutien, à assurer une protection suffisante des victimes de violences domestiques et à continuer de s'acquitter de leur leurs obligations en vertu du droit de l'UE, en particulier la directive relative aux droits des victimes.

La Commission a proposé de consacrer 3 milliards d'EUR à l'instrument d'aide d'urgence pour le secteur des soins de santé, qui peut financer la gestion de la menace pour la sécurité, dont la violence domestique due au confinement. Des fonds sont aussi disponibles au titre du programme Droits, égalité et citoyenneté, et de son successeur, pour des projets visant à améliorer les services de soutien, notamment les lignes d'assistance téléphonique, les refuges et les services de conseil.

L'un des objectifs-clés de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 est de mettre fin à la violence fondée sur le sexe, y compris la violence domestique. À cet égard, une priorité essentielle consiste dans l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul, qui prévoit l'engagement de lancer une stratégie relative aux droits des victimes répondant aux besoins particuliers des victimes de la violence fondée sur le sexe.

La stratégie souligne également la nécessité de disposer de données complètes, actualisées et comparables pour que les politiques de lutte contre la violence sexiste soient efficaces. La nouvelle enquête sur la violence fondée sur le sexe devrait annoncer une nouvelle ère dans la collecte de données complètes sur ce sujet dans l'UE. Tous les États membres sont encouragés à y participer afin de garantir l'obtention de résultats représentatifs et significatifs. La date limite pour demander une subvention d'Eurostat couvrant 80 % des coûts de mise en œuvre de l'enquête est fixée au 8 juillet 2020.

1.2 La réponse des organisations de la société civile au risque accru de violence domestique dans le contexte de la COVID-19

Irene Rosales, responsable des politiques et des campagnes au sein du Lobby européen des femmes (LEF) et Pille Tsopp-Pagan, vice-présidente du réseau européen des femmes contre la violence (WAVE) ont exposé les défis liés à la violence domestique et le besoin de réponses innovantes dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

La violence domestique est un problème systémique qui existait déjà bien avant la pandémie de COVID-19. Cependant, les mesures prises en réponse à la pandémie ont augmenté l'exposition des femmes à la violence domestique, notamment en raison des mesures de confinement à domicile. Cet enfermement crée un environnement favorable pour l'auteur de violences et rend l'aide plus difficile à obtenir pour la victime.

Le LEF et WAVE ont souligné l'importance, pour les États membres: de donner aux services de soutien les moyens de répondre à la demande d'assistance et de s'adapter à un fonctionnement à distance; de reconnaître les services de soutien aux victimes de violence domestique comme des «services essentiels» et de maintenir ou augmenter leur financement; de renforcer la coopération entre les pouvoirs publics et la société civile pour apporter des réponses efficaces à la violence fondée sur le genre dans ce nouveau contexte; de garantir des procédures de protection et de poursuites efficaces et un accès rapide aux injonctions restrictives; de sensibiliser activement les femmes aux mesures de protection et aux services de soutien disponibles; de trouver de nouveaux canaux de diffusion et moyens de communication pour faire passer le message auprès de toutes les femmes dans des situations diverses; et de permettre l'accès des femmes et des filles, dans toute leur diversité, aux services de soutien et aux mesures de protection.

2. Bonnes pratiques des États membres

Le webinaire a été l'occasion pour l'Espagne, la République tchèque et la Slovénie de présenter des exemples de bonnes pratiques, qui abordent différents aspects de la lutte contre la violence domestique dans le contexte de la COVID-19: l'élaboration d'une stratégie globale; les outils et actions facilitant l'accès à l'aide et le signalement de violences par les victimes; et la poursuite du travail avec les auteurs de violence pendant un confinement.

Les bonnes pratiques ont été sélectionnées sur la base des réponses à un questionnaire qui a été envoyé par la Commission européenne aux États membres, pour les inviter à partager des informations sur la manière dont ils abordent les différents aspects de l'égalité des sexes dans le contexte de la crise actuelle liée à la COVID-19 et de ses conséquences.

2.1 Espagne: Un plan d'urgence pour lutter contre la violence sexiste pendant la crise de la COVID-19

Un plan d'urgence a été publié par décret royal en Espagne pour faire face au risque accru de violences fondées sur le sexe contre les femmes et les enfants dans le cadre des mesures de confinement à domicile prises en réponse à la pandémie de COVID-19. Pilar Vilaplana, conseillère principale auprès de la déléguée du gouvernement contre la violence fondée sur le genre, au ministère de l'égalité, a présenté les principales mesures visant à assurer une protection et une assistance continues aux victimes de la violence.

Les services de protection et d'assistance destinés aux victimes de violences fondées sur le genre et à leurs enfants ont été déclarés services essentiels, notamment les lignes d'assistance téléphonique, les services de contrôle en ligne du respect des injonctions restrictives et les refuges. La continuité du fonctionnement de ces services a ainsi été garantie, de même que la disponibilité des moyens financiers pour leur permettre de s'adapter aux contraintes imposées par la pandémie. Un nouveau service de conseil et de soutien émotionnel et psychologique a été mis en place via WhatsApp. Pour les femmes confinées avec leur agresseur, c'était une aide particulièrement appréciable, dont il a largement été fait usage.

Une campagne de prévention et de sensibilisation[1] contre la violence fondée sur le sexe a été lancée, ciblant les femmes victimes de violence et le grand public. Son message central était: «Nous sommes avec vous: Ensemble, nous mettrons fin à la violence sexiste» et les principales coordonnées de contact permettant de

[1] Pour plus d'informations, voir: https://violenciagenero.igualdad.gob.es/sensibilizacionConcienciacion/campannas/violenciaGobierno/todoSaldraBien/home.htm et https://www.youtube.com/playlist?list=PLMXzkNaN1GD3n6rpPPhfF3f_U5iyWlktd

demander une assistance étaient communiquées. Un guide destiné aux femmes victimes de violences fondées sur le sexe qui sont confinées à domicile a été publié et diffusé. Il donne des informations sur les services de protection et de soutien disponibles ainsi que sur les mesures exceptionnelles mises en place pour la période de la pandémie. Il contient aussi des orientations concernant les dispositions relatives au droit de visite en ce qui concerne les enfants des victimes de violences sexistes au cours de cette période. Le guide comprend en outre des informations sur l'application ALERTCOPS pour les femmes en danger qui ne sont pas en mesure d'appeler des secours. L'application envoie un signal d'urgence à la police avec la localisation de la victime.

La coordination des différents niveaux administratifs et la diffusion de l'information auprès de l'ensemble des femmes, en particulier dans les zones rurales, ont posé des problèmes. Le choix des canaux de communication est important pour tenter d'atteindre toutes les femmes. Des plateformes et des solutions innovantes ont été conçues par les autorités locales, en associant par exemple les pharmacies à l'orientation des victimes vers les services de soutien. Un plan d'action post-COVID-19 sera nécessaire pour les aider après cette période. Le plan d'urgence a démontré l'importance de renforcer les systèmes qui garantissent et protègent les droits pendant cette période, ainsi que l'intérêt du dialogue avec les ONG spécialisées. L'étape déterminante a consisté dans la mise en place de services, reconnus comme essentiels, pour lutter contre la violence domestique.

2.2 République tchèque: Application Bright Sky et formation du personnel effectuant des livraisons à reconnaître les signes de violence domestique

Branislava Marvanova Vargova, de l'ONG Rosa, a présenté les efforts déployés pour adapter l'application Bright Sky, développée au Royaume-Uni, et en promouvoir l'utilisation en République tchèque. Cette application a été conçue pour aider les victimes de violences sexuelles et domestiques, ainsi que les personnes qui tentent de leur prêter assistance. L'application comprend une option «mode secret» pour protéger les utilisateur·rice·s. Ses fonctionnalités permettent d'évaluer les risques, d'enregistrer des preuves et d'obtenir des informations sur les moyens de demander de l'aide.

L'utilisation effective de l'application dépendait grandement des canaux par lesquels passait la communication à son propos. Les meilleurs canaux sont ceux avec lesquels les femmes exposées à un risque de violence sont déjà en contact. Une formation a par exemple été dispensée au personnel des salons de coiffure et des instituts de beauté.

La bonne coopération entre les ONG, la police, le ministère de l'intérieur et le secteur privé (Fondation Vodafone) a été essentielle pour garantir la qualité de l'application et son efficacité. En mai 2020, elle avait été téléchargée plus de 1 000 fois et ouverte 3 592 fois. On s'accorde à considérer qu'une application destinée aux enfants serait également nécessaire.

En outre, le personnel de la poste tchèque et de six autres sociétés effectuant des livraisons a reçu une formation en ligne au sujet de l'application Bright Sky et de la façon de reconnaître les signes de violence domestique et d'y réagir (par exemple en posant des questions fermées), puisqu'il s'agissait des rares personnes susceptibles d'être en contact avec les victimes pendant le confinement. Le travail avec le personnel chargé des services de livraison était une manière rapide et positive de relever le défi que représente la communication avec les victimes de violences fondées sur le genre, compte tenu du contexte. Néanmoins, il est nécessaire d'assurer une formation plus approfondie des personnes concernées et de prendre en compte le risque qu'il puisse y avoir parmi elles des auteurs de violences.

2.3 Slovénie: Le travail avec les auteurs de violences domestiques dans le contexte de la COVID-19

Le travail avec les auteurs de violences a dû être adapté[2] afin d'assurer la poursuite de ces programmes pendant le confinement et une bonne pratique à cet égard a été présentée par Katja Zabukovec Kerin, présidente de l'Association pour la communication non-violente (DNK) en Slovénie. Chaque auteur a été consulté pour discuter de la manière la plus sûre de continuer à avancer dans le programme et des plans individuels ont été élaborés. Au cours de cette période, les nouveaux cas signalés n'ont pas été intégrés dans des groupes existants, mais leurs auteurs ont été pris en charge dans le cadre de consultations individuelles. Certains groupes ont poursuivi leurs travaux via Zoom, avec des approches adaptées. Les auteurs de violences avaient la possibilité d'éviter les problèmes de confidentialité dans des circonstances où les conversations pouvaient être entendues, en faisant en sorte, par exemple, de recevoir des appels au cours d'une promenade.

Il a fallu définir de nouveaux objectifs, axés sur la réduction du risque de violence, l'abaissement du niveau de stress chez les auteurs de violences, le renforcement de leurs mécanismes d'adaptation à la situation et l'atténuation des facteurs de risque pour les familles confinées. Les discussions se bornaient à rattraper le retard pris dans le programme et à s'assurer que les participants allaient bien et étaient en bonne santé. Cela s'est traduit par le constat qu'il n'était pas réaliste, compte tenu des contraintes actuelles, ce chercher à modifier les schémas de comportement à long terme et que les risques auxquels les femmes et les enfants étaient confrontés pendant la crise n'étaient pas nécessairement les mêmes qu'auparavant. Certain·e·s expert·e·s ont émis des préoccupations quant à la tenue de séances de groupes en ligne[3]. Si, à un moment donné, le·la conseiller·ère estimait que quelque chose n'allait pas, un contact individuel était établi. Dans les situations à plus haut

[2] Pour plus d'information, voir: https://www.work-with-perpetrators.eu/fileadmin/WWP_Network/redakteure/Resources/COVID_19/20200406_Guidelines_final.pdf

[3] Pour plus d'informations, voir: https://www.caringdads.org/news/2020/3/30/caring-dads-and-the-covid19-pandemic

risque, des appels et des SMS de contrôle ont aussi été échangés avec certains auteurs de violences. Les consultations individuelles ont été menées par téléphone ou par vidéo. Il était important de fixer des limites aux conseiller·ère·s et d'éviter tout contact en dehors du processus du programme. Les mesures ont permis efficacement de maintenir le contact avec les auteurs et de réduire les risques de violences pendant cette période. Seuls 5 % des auteurs n'ont pas accepté de poursuivre le programme. Il sera important de mettre en place une stratégie pour la période post-COVID-19 afin de veiller à ce que les auteurs de violences aillent au bout du programme complet.

3. Perspectives d'avenir

Les présentations et les discussions ont mis en avant un certain nombre d'idées et de suggestions qui laissent entrevoir des possibilités d'action future pour lutter contre la violence domestique dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la phase de redressement postpandémique.

Il est impératif de maintenir une approche qui tienne compte de la dimension de genre dans les réponses à la pandémie et au cours de la phase suivante, en mettant l'accent sur l'élimination de la violence domestique, la protection des victimes et la fourniture de services de soutien adéquats et efficaces. L'intégration de la dimension de genre, à laquelle s'associent les organisations de femmes, offre un précieux outil pour mener une telle approche.

En particulier, la reconnaissance des services de lutte contre la violence domestique comme des services essentiels permet de garantir qu'ils disposent de ressources suffisantes pour aider les femmes et les enfants, et pour s'adapter aux défis posés par la COVID-19 et la phase de redressement qui suit. Les initiatives de sensibilisation, de communication et de vulgarisation, qui s'adressent aux femmes dans toute leur diversité et leur font connaître les mesures de protection et les services d'aide en place, constituent un autre élément déterminant.

La période de l'après-COVID-19 nécessitera une planification et des innovations supplémentaires en matière de prévention et de prise en charge des victimes de la violence domestique, prenant appui sur un dialogue permanent avec les organisations de femmes. La mise en œuvre complète et effective de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, en particulier son objectif visant à mettre fin à la violence fondée sur le sexe, sera essentielle pour avancer dans la phase de redressement. Elle devrait passer par la ratification et l'application de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. L'enquête de l'UE sur la violence fondée sur le sexe fournira les bases d'une politique et de programmes étayés par des données factuelles. Il est donc important que la participation des États membres soit la plus large possible.